

# Une CEL, c'est quoi ?

**CEL** : Communauté Electrique Locale

**Définition** : Regroupement de personnes physiques ou morales pour la production et la consommation d'électricité

Permet aux consommateurs, aux producteurs et détenteurs d'installations de stockage de constituer une communauté à l'échelle d'un quartier ou d'une commune

En utilisant le réseau et les compteurs du fournisseur local pour s'échanger l'électricité produite dans la CEL

Tout en restant client du fournisseur local pour l'approvisionnement de base

→ **Distinction entre fourniture issue de la production dans la CEL et appro de base**

# Que dit la loi fédérale ?

Entrée en  
vigueur 2026

Participants au même niveau de réseau et dans la même zone de desserte

Participants équipés d'un système de mesure intelligent (smartmeter)

Produire un volume minimum par rapport à la consommation à l'intérieur de la CEL  
(part minimum déterminée par le CF)

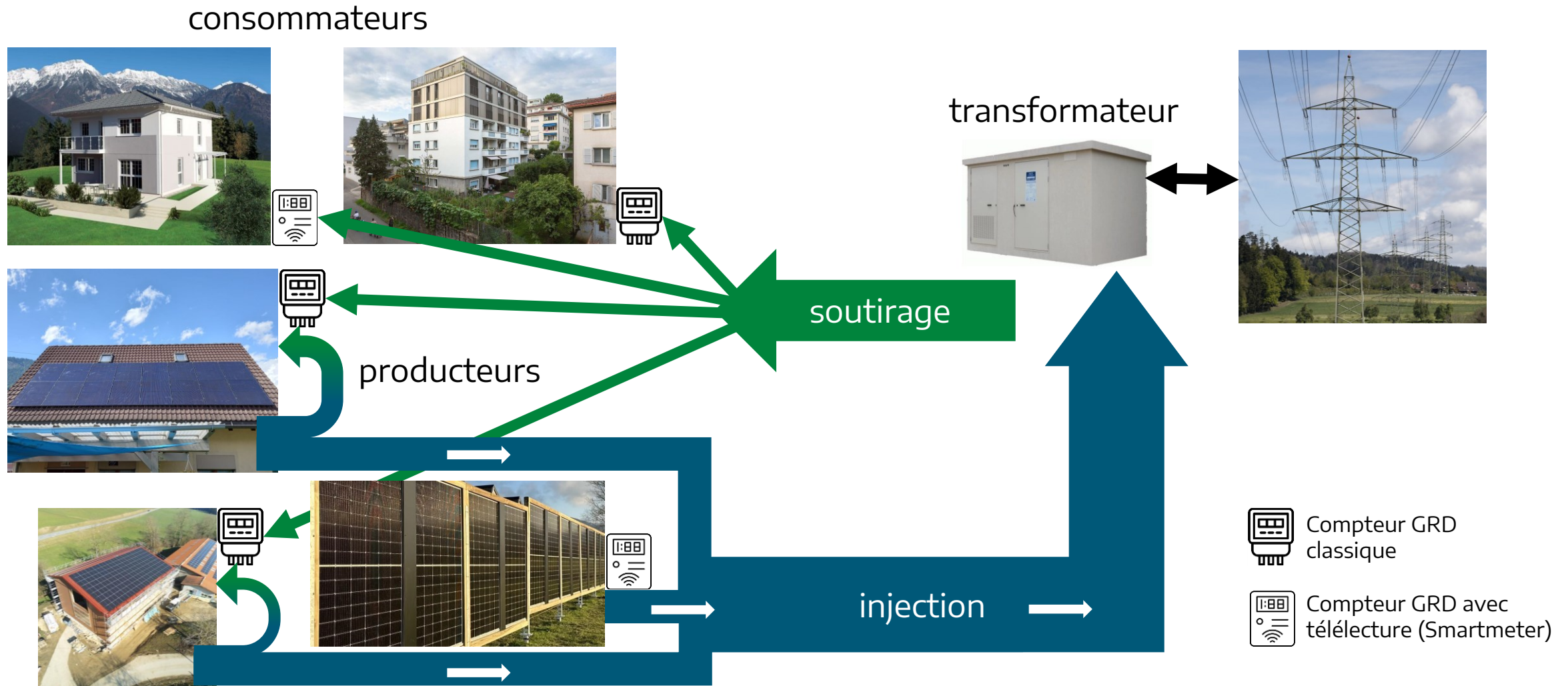
La commune est le périmètre maximum autorisé pour une CEL

Les participants à la CEL règlent entre eux leur relation

La réduction des coûts de transport dans la CEL s'applique sur le volume autoconsommé et s'élève au maximum à 60%

Références : Articles 17d et e dans la Loi fédérale relative à un approvisionnement sûr en électricité reposant sur des énergies renouvelables (septembre 2023)

# Flux financiers (sans CEL)



# Flux financiers (avec CEL)

